

## **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2012**

À cette assemblée extraordinaire tenue le 17 décembre 2012 à 20h00 et dûment convoquée selon la loi sont présents, Monsieur le Maire Dominic Tessier Perry, Madame la Conseillère Danielle D. DuSablou, Messieurs les Conseillers Michel Trottier, Martin Denis et Yan Laganière tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Madame la conseillère Stéphanie Dusablou ainsi que monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville sont absents.

Monsieur René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

### **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur le maire ouvre l'assemblée à 20h00.

2012-12-17-303

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Chacun des membres du conseil ayant pris connaissance de l'ordre du jour,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Martin Denis  
**APPUYÉ PAR :** Madame la conseillère Danielle D. DuSablou  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** l'ordre du jour soit accepté tel que mentionné dans l'avis de convocation.

ADOPTÉE

2011-12-17-304

### **ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2013**

Monsieur le maire Dominic Tessier Perry procède à la présentation des prévisions budgétaires et répond aux questions sur le sujet.

**EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Michel Trottier  
**APPUYÉ PAR :** Madame la conseillère Danielle D. DuSablou  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** les prévisions budgétaires pour l'année 2013, représentant des revenus et des dépenses de 1 776 184\$ soient adoptés.

ADOPTÉE

2011-12-17-305

**ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2013-2014-2015**

**CONSIDÉRANT QU'EN** vertu de l'article 953.1 du Code municipal le conseil municipal doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter le programme des immobilisations pour les trois exercices financiers subséquents;

**CONSIDÉRANT QUE** ledit programme doit détailler, pour la période qui lui est coïncidente, l'objet, le montant et le mode de financement des dépenses en immobilisations que prévoit effectuer la municipalité et dont la période de financement excède 12 mois;

**EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Martin Denis

**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Yan Laganière

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le plan triennal d'immobilisations pour les années 2013-2014 et 2015 suivant soit adopté.

<b>Année</b>	<b>Projet</b>	<b>Montant</b>	<b>Financement</b>
2013	Eau (AQPM)	1 500 000\$	TECQ et règlement d'emprunt
2013	Côte limite St-Alban	70 000\$	Budget
2014	-	-	-
2015	Rue des Moissons /2 <sup>e</sup> phase	800 000\$	Vente des terrains et règlement d'emprunt

ADOPTÉE

2012-12-17-306

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 123-2012 FIXANT LE TAUX DE TAXATION ET DE TARIFICATION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2013**

Monsieur le maire Dominic Tessier Perry procède à la présentation du règlement et répond aux questions sur le sujet.

**EN CONSÉQUENCE;**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Yan Laganière

**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Michel Trottier

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le Règlement numéro 123-2012 fixant le taux de taxation et de tarification pour l'exercice financier 2013 soit adopté. Ce règlement est reproduit tout au long dans le livre des règlements de la municipalité.

ADOPTÉE

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le public présent à l'assemblée est invité à s'adresser au conseil et à poser des questions.

2012-12-17-307

**LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

La levée de l'assemblée est proposée par Monsieur le conseiller Yan Laganière à 20h10.

René Savard  
Directeur général et  
Secrétaire-trésorier

Dominic Tessier Perry  
Maire